



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2019

N° 16

Changement d'affectation de deux logements situés dans le groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à La Varenne Saint-Hilaire

Télétransmission Préfecture

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	32
Membres excusés et représentés	12
Membres absents non représentés	5
Pour	44
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Nomenclature : 3.5.2
Numéro : 094-219400686-20190206-
Imc128253-DE-1-1

Date réception : 11 février 2019

Le 6 février 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 31 janvier 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAÏTRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes
M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Thierry COUSIN, M. Roméo DE AMORIM.

N° 16

OBJET : Changement d'affectation de deux logements situés dans le groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à La Varenne Saint-Hilaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 30 janvier 2019,

Pour améliorer la qualité de l'accueil des activités scolaires et périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune, la direction de l'enseignement est à la recherche de locaux supplémentaires.

Au 1^{er} étage du groupe scolaire élémentaire Michelet situé 2 avenue Michelet à la Varenne Saint-Hilaire, se trouvent deux anciens logements en très mauvais état. Le premier d'une superficie de 112 m², est composé de cinq pièces principales, d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une salle de bains, d'un WC et d'une cave. Le second se trouvant également au 1^{er} étage de l'école est d'une surface d'environ 120 m² et aménagé comme suit : cinq pièces principales, une cuisine, une salle à manger, un salon et une salle de bains avec WC et une cave.

Aussi, pour optimiser le fonctionnement de l'école, la direction de l'enseignement a fait part de la nécessité de créer des espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires. Ces logements libres de toute occupation permettent de répondre à cette demande.

Il est donc envisagé de désaffecter ces deux logements et de les réaffecter en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

Dans ce cadre, le 23 janvier 2019 la Préfecture du Val de Marne a transmis à la Ville l'avis favorable à cette demande de changement d'affectation, émis par les services de l'Education Nationale le 21 janvier 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Décide la désaffectation des deux logements, d'une superficie d'environ 112 m² et 120 m² chacun, situés au 1^{er} étage du groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à la Varenne Saint-Hilaire.

Décide l'affectation de ces deux logements en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

N° 16

OBJET : Changement d'affectation de deux logements situés dans le groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à La Varenne Saint-Hilaire

Fait et délibéré en séance le 6 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 11 février 2019
et de l'affichage le 13 février 2019
Le Directeur Général des Services



Frédérie ERZEN

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

